

**Grilles des salaires artistes dramatiques et chorégraphiques
applicables au 1er avril 2014**

- accord des salaires du 7 juillet 2014 -
(salaires bruts)

		NAO 2014 1,00%
ARTISTES DRAMATIQUES		< période de création mensualisée
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		< période de création mensualisée
		01/07/14
CDI et CDD > 4 mois	minimum brut mensuel	1 882,27
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel	1 986,84
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel en cas fractionnement	2 195,98
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
ARTISTES DRAMATIQUES		répétitions
		01/07/14
CDD < 1 mois	service répétition	52,42
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%) - augmentation par rapport à - situation actuelle >		
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		répétitions
		01/07/14
CDD < 1 mois	minimum journalier pour 4 heures de travail	52,42
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
	par heure indivisible au-delà de 4 heures	13,10
ARTISTES DRAMATIQUES		représentations
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		
		01/07/14
CDD < 1 mois	cachet forfaitaire jour	
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%) > si 1 ou 2 cachets dans le mois		136,99
	> si PLUS de 2 cachets dans le mois	119,20